



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le budget de la Ville de Port-Cartier pour l'exercice financier 2022 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 seront soumis pour adoption lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu **LE LUNDI 7 FÉVRIER 2022, À 19 H**, au 40, avenue Parent, à Port-Cartier. La séance sera tenue sans public conformément aux mesures autorisées par le gouvernement du Québec pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19. L'enregistrement de la séance sera disponible dès que possible sur le site web de la Ville de Port-Cartier.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'exercice financier 2022 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024. Afin d'adresser des questions au conseil municipal, veuillez les transmettre avant 16 h le jour de la séance à l'adresse courriel mairie@villeport-cartier.com.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 25^e jour du mois de janvier 2022.

La greffière,